

Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIÈRE

De : Hélène DOUCET <helene.doucet03@orange.fr>

Date : Mon, 8 Oct 2018 14:25:43 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur,

En tant que citoyen domicilié à Limoges, je souhaite faire part de mon avis dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de centrale biogaz du site de la Ribière à Limoges.

En effet, résidant sur le quartier ouest de la ville de Limoges, je suis concernée par ce projet.

J'estime que l'emplacement prévu pour l'installation d'un site de méthanisation n'est pas judicieux. Une localisation éloignée d'habitations et de lieux accueillant du public serait préférable en raison des nuisances que procureront cet équipement.

Je vous fais part des raisons qui me conduisent à vous donner mon avis et à me positionner contre l'implantation d'une centrale biogaz au sein de la ville de Limoges:

- Mon fils est accueilli à l'accueil de jour EUREKA sur orientation de la MDPH et je crains que la qualité d'accueil de la structure ne soit altérée par la proximité (200m) de la centrale et des digestats qui y seront stockés à l'air libre.

- Ce projet ne manquera pas de provoquer des nuisances liées aux odeurs en raison du transport de digestats par camions bâchés, du stockage sur une zone de 3000 m² à ciel ouvert, du stockage d'entrants également à ciel ouvert, du transport des déchets d'origine animal par camion. L'abattoir génère déjà des odeurs désagréables, celles ci seront amplifiées par le transport des déchets.

- L'augmentation du trafic sur un secteur très localisé présentera un risque d'insécurité routière, l'engorgement de la circulation, les risques d'accident, la dégradation des routes, des rejets de matière sur la chaussée.... La circulation piétonne devra être protégée. La population accueillie dans l'établissement de la fondation des Amis de l'Atelier au 17 et 19 de la rue Archimède est une population fragile de personnes porteuses de handicaps qui circule à pieds pour la plupart dans un carrefour dans lequel un grand nombre de camions va également circuler. Le danger est immense. La mise en proximité d'une industrie à risques et d'un public vulnérable paraît totalement incompatible avec le devoir de protection de ces populations.

- Les nuisances olfactives et sonores présentent un risque pour la santé. Limoges a été déclarée "**ville santé citoyenne**" dans la charte signée par Mr Lombertie maire de Limoges en 2015. Ce projet remettrait en question la qualité de vie de la ville de Limoges.

En vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations.

Hélène DOUCET